

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Marc OXIBAR,

Date de convocation : vendredi 17 mai 2026,
Secrétaire de séance : Etienne SERNA

Etaient présents 59 titulaires, 3 suppléants, 8 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Patrick LENDRES, Béatrice ZAGO, Vincent CAUBET, Etienne SERNA, Michel LARQUIER, Pierre CASABONNE, Ingrid DIDIER, Julien BUREL, Amagoia CAMPET, Xavier BOISSY, Françoise ASSAD, Philippe BORDENAVE, Catherine SARGENTI, Yann CAMOU JUNCAS, Sylvie BETAT, Nathalie CORONAS, Thomas LAFFORE, Guillaume POSE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Frédéric PAULY, Cathy GARCÈS, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Lysiane PALACIN, Jean-Christophe DOUS BOURDET-PEES, Christine CABON, Bernard AURISSET, Nicole MOLUS, Christian ZAMUNER, Jean-Marie PRU-LESTRET, Danièle MIRANDE-REY, Jean-Philippe GRUEL, Corinne LAGRAVE, Marc OXIBAR, Michel ADAM, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Sonia CAMPAGNE, Geneviève CIMORRA, Sébastien DE TRUCHIS, Alfredo DOS SANTOS, Philippe GARROTÉ, Elodie JIMENEZ, Carole LADEUIX, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Anne SAOUTER, Clément SERVAT, Raymond VILLALBA, Florian MIROU, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Louis BENOIT GRACIA, Martine MIRANDE, Alain QUINTANA, Didier LOUSTAU

Suppléants : Catherine SARGENTI suppléante d'Ophélie ESCOT, Danielle KRIZ suppléante de Philippe PECAUT, Bernard SAUT suppléant de Bruno GUITTON,

Pouvoirs : Sébastien SARASA à Françoise ASSAD, Michel HIDALGO à Cathy GARCÈS, Michel HIDALGO à Cathy GARCÈS, Stéphanie CAZABONNE à Julien BUREL, Jean CONTOU-CARRERE à Philippe GARROTE, Nadia DUPEROUSSE à Clément SERVAT, Iñaki ECHANIZ à Marie-Lyse BISTUE, Nicolas MALEIG à Stéphane LARTIGUE, Dominique QUEHEILLE à Flora LAPERNE,

Absents : Philippe VIGNEAU, Philippe SANSAMAT, Loïc LUNION, Frédéric BARATS, Christophe GUÉRY

RAPPORT N° 260609-22-DIV-

**DECISIONS DU PRESIDENT :
INFORMATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

M. OXIBAR expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-10 et L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 avril 2026 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Considérant que Monsieur le Président est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire des décisions prises en vertu des articles susvisés, concernant le Service des Marchés Publics,

Il est indiqué que le Président a pris les décisions suivantes :

❖ **Au titre de la délégation n° 7 relative aux conventions de mise à disposition de biens et d'équipements**

Date	Type d'acte	Décision
25/04/2026	Conclusion (1 droit de tirage)	Adresse : La Chapelle Motif : spectacle de danse Bénéficiaire : Collectif FMR
25/05/2026	Conclusion (2 droits de tirage)	Adresse : Espace Jéliote Motif : spectacle de danse Bénéficiaire : Association SURYA
22/05/2026	Conclusion / Révision	Adresse : centre d'allotement d'Accous – Lieu dit chemin Lanne det Miey Motif : boutique éphémère Bénéficiaire : COM'A LA FERME
17/04/2026	Convention	Motif : Mise à disposition de l'estrade du 24 au 27/04/2026 Bénéficiaire : Ville d'OLORON

❖ **Au titre de la délégation n° 19 relative aux rémunérations, frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts**

(Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, géomètres et experts)

Date	Type d'acte	Décision	Montant
03/04/2026	Recours sur PLUI 1 ^{er} Mémoire introductif	Motif : Défense recours TA sur PLUI dossier Estagnasié commune de Lees Athas Bénéficiaire : Cabinet Rivière	Forfait 500 € HT/dossier + variables : entre 3 200 euros HT et 3.900 euros HT selon le nombre d'arguments soulevés + par les requérants + écritures complémentaires et le temps passé + 1.000 euros HT pour la représentation à l'audience

❖ **Au titre de la délégation n° 22 relative à la réalisation des lignes de trésorerie**

Date	Organisme	Décision	Montant
26/05/2026	CEAPC	Ligne de trésorerie SPANC Durée : 1 an	150 000 €
26/05/2026	CEAPC	Ligne de trésorerie SICTOM Durée : 1 an	400 000€

❖ **Au titre des autorisations de mouvement de crédits de chapitre à chapitre inclus dans la délibération n°260428-14-FIN- en date du 28 avril 2026**

Date	Décision	Montant
21/05/2026	Virement de crédits n°1 : Vers le compte 2188/020/DGS Autres immobilisations corporelles	23 800 €
	Vers le compte 2185/020/INFO Matériel de téléphonie	3 000 €

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** du présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 9 juin 2026

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Signé ES

Etienne SERNA

Le Président

Signé MO

Marc OXIBAR